

## Règlement trail « canourgue trail » 2020

### Art 1: Description

" La Canourgue trail " ; propose un trail de 14 km et un trail de 25 km (disputé en semi-autonomie sur route et chemins), ainsi que des courses enfants.

Il aura lieu le Dimanche 08 Mars 2020 à partir de 9h00, départ de la place de La Canourgue.

### DEPARTS COURSES

Catégories	Départ
Ecole athlé (moins de 10 ans) 800m	10H45
Poussins (10 /11 ans) 1.5km	10H40
Benjamins (12 /13 ans) 3km	9H40
Minimes (14/15 ans) 5km	9H40
Trail 14 km	10H30
Trail 25 km (ouvert a partir catégorie juniors)	9H00

### DEPART RANDONNEE/MARCHE NORDIQUE

Parcours 13 km : 9H05

Pas de classement, prévoir PAD pour la partie goudronnée

### Art 2: Conditions d'admission

La course est ouverte à toute personne qui fournira :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli
- Le montant des droits d'inscription : gratuit pour l'école d'athlé ; 4 euros poussins, benjamins et minimes ; 6 euros marche et marche nordique ; 13 euros trail 14km ; 18 euros trail 25 km. Le chèque doit être libellé à l'ordre: **Foyer rural la Canourgue**
- Une photocopie de votre certificat médical datant de moins d'un an et comportant la mention "

***non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition "*** ou présenté au plus tard lors du retrait du dossard

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise , Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un «Pass'J'M Courir » délivré par la FFA est complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation ( Attention : les autres licences délivrées par la FFA ( Santé , Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées )

- ou d'une licence sportive , en cours de la validité à la date de la manifestation , délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition

- ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM, la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation

- ou d'un certificat médical de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut-être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée de prescription.

### **Art 3 : Remise des dossards et Inscriptions:**

Pour l'inscription, 2 possibilités : inscription en ligne sur le site Foyer Rural de La Canourgue ou le jour J, le matin de la course à partir de 8h00

La remise des dossards se fera le Dimanche 08 Mars 2020 à la salle des fêtes de la Canourgue, place du pré commun.

*\* Chaque participant doit fournir ses épingles à nourrice pour le dossard*

### **Art 4: Challenge club/ entreprise:**

Un challenge club / entreprise est proposé sur le trail de 14 km, un minimum de 4 coureurs est obligatoire, le cumul des 4 meilleurs temps est pris en compte.

#### **Art5: Sécurité:**

Elle est assurée par les personnes régulièrement positionnées sur le parcours. Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à ces personnes.

#### **Art 6: Assurances:**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès de SMACL.

Les licenciés de club bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La responsabilité des organisateurs sera dérogée dès le retrait du dossard.

#### **Art 7: Classement et Récompenses:**

Sont récompensés : les 3 premiers hommes, les 3 premières femmes (podium scratch) et le premier de chaque catégorie

#### ***Pas de cumul de lots.***

La remise des prix aura lieu à la salle des fêtes de la Canourgue à 12h45

#### **Art 8: Code de la route:**

Durant l'intégralité de la course, les coureurs sont soumis au respect du code de la route.

#### **Art 9: Droit à l'image:**

Les concurrents s'engagent à céder leur droit à l'image durant toute cette manifestation et pour tous supports de communication.

#### **Art 10 : Ravitaillements et barrière horaires :**

Collation pour les enfants à l'arrivée

Ravitaillement au 5<sup>ème</sup> et à l'arrivée pour les marcheurs

Ravitaillement au 5ème, 10ème et à l'arrivée pour le 14 km.

Ravitaillement au 5<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 15ème, 20ème et à l'arrivée pour le 25km.

**Une barrière horaire est fixée pour le trail 25 km, celle-ci est fixée à 11h00 au 14ème km, c'est-à-dire au passage sur la place de la Canourgue.**

### **Art11 : Environnement :**

Le trail « La canourgue trail » est placé sous le signe du respect de l'environnement et de la nature. Nous demandons donc à chaque participant de respecter les zones de ravitaillements prévues à cet effet. Il est strictement interdit de jeter vos déchets sur le parcours.

### **Art 12: Divers :**

**Priorité aux coureurs par rapport au marcheurs tout au long du parcours.**

Vous aurez à disposition des douches à la piscine municipale ainsi qu'un vestiaire pour

Garder vos effets personnels et une garderie pour vos enfants pendant la course.

**CONTACT :** Emeline MALZAC AUGADE : 06 42 62 98 74

***Le trail 14 km de la Canourgue trail est le premier trail du challenge trail " de l'Aubrac aux Gorges du Tarn"***

***Pour tous renseignements Emeline Malzac Augade 06 42 62 98 74***